

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2021/076

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES
PREVERT**

**macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement –
étanchéité**

**MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC
4EME AVENANT - N°19**

Le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n°2019T0003 - macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité attribué à l'entreprise MIGUEL sis 12bis rue du Château – 77100 Nanteuil-les-Meaux pour un montant initial de 262 725,30 € HT,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un quatrième avenant concernant le lot macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité, avenant n°19

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la modification du contrat, avenant n°19 avec la Société MIGUEL titulaire du marché marché n°2019T0003 - macrolot N°01 : lot 01 gros œuvre / 01 bis - ITE - Ravalement – étanchéité attribué à l'entreprise MIGUEL sis 12bis rue du Château – 77100 Nanteuil-les-Meaux.

ARTICLE 2 –Trois précédents avenants avaient été conclus

Avenant 1 : signé le 19/01/21 notifié le 7/10/20

- lot 1 : additif, tranché supplémentaire pour raccord au réseau existants,
- lot 1 bis : modification du revêtement de façade.

Avenant 8 : signé le 19/01/21 notifié le 24/11/20

- Dépose complémentaire : cloison dgt/ raccord sol, seuil ambrasure / isorel comble/ cuvelage fosse.

Avenant 11 : signé le 06/05/21 notifié le 10/05/21

- Agrandissement de la trémie d'escalier secours neuf pour raison structurelle.

- Dépose de double existant pour mise en œuvre de l'escalier de secours.

La numérotation des avenants ne suit pas l'ordre des lots et des entreprises.

ARTICLE 3 – L'objet de l'avenant de la présente décision porte sur :

- **Moins-values tranchés wc du hall**
- **Percement EU wc du hall supplémentaire**
- **Traitement seuil extérieur porte de hall**
- **Moins-values ravalement**

ARTICLE 4 – Le montant initial du marché était de 262 725,30 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d'avenant le montant du marché était de 211 621.05 € HT.

Le montant de la moins-value objet de la présente modification est de - 12 531.49 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 199 089.56 € HT, soit une diminution de 24,2%.

ARTICLE 5 - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 06 DEC. 2021

Publié le : 06 DEC. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 02 décembre 2021

Jean-Michel MORER
Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20211202-DEC2021-076-CC
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021